Nous déposons 2 nouvelles plaintes contre des établissements culturels !

Nous, Sud Culture, Sud PTT et Solidaires, déposons plainte contre le **Muséum national d'histoire naturelle** et **Radio France**, ainsi que les prestataires **Marianne International** et **Musea**, pour « prêt de main d'œuvre illicite » et « délit de marchandage ».

Ces 2 nouvelles plaintes font suite aux 4 plaintes déposées en octobre 2024, visant 3 établissements publics (le Palais de la Porte Dorée, le Musée du Louvre et le Mucem), 1 établissement privé (la Bourse du Commerce – Pinault Collection), et déjà les sociétés privées Marianne International, Musea et Pénélope.

Des salarié·es à l'avant-garde du combat

Depuis plusieurs années, des salarié·es du secteur culturel se mobilisent contre leurs conditions de travail dégradées. Ces salarié·es ont en commun de travailler pour des sous-traitants d'établissements dédiés à la culture.

Au fil des mobilisations, nous avons observé un dévoiement du recours à cette sous-traitance. Dans les établissements culturels, il n'est plus question d'aller chercher une compétence particulière à l'extérieur, mais simplement de mettre à disposition des salarié·es sur une mission centrale : l'accueil du public.

Cette situation est alors en complète illégalité par rapport à la mise à disposition de personnels entre deux structures.

Elle relève d’un délit : celui de prêt de main d’œuvre illicite et de marchandage.

En octobre 2024, Sud Culture, Sud PTT et Solidaires ont donc déposé 3 plaintes devant la procureure de la République de Paris et 1 plainte devant le Procureur de la République de Marseille. Dans le même temps les Inspections du travail de Paris et Marseille ont été saisies.

Deux nouvelles plaintes

Depuis le dépôt des plaintes, une enquête a été confiée à l’OCLTI (Office central de lutte contre le travail illégal). Les auditions ont commencé au printemps 2024 et l’enquête suit son cours.

De nombreux·ses salarié·es se sont rapproché·es de notre syndicat pour dénoncer des situations similaires sur leurs lieux de travail.
Nous avons pu réunir suffisamment d’éléments pour déposer deux nouvelles plaintes, contre le Muséum national d’histoire naturelle et Radio France, ainsi que 2 prestataires déjà visés (Marianne International et Musea).
Cette accumulation montre l’ampleur d’un phénomène qui se généralise dans tous les établissements culturels.

L’externalisation : un bilan catastrophique

Au départ limitée aux services de sécurité, de maintenance et de nettoyage, c’est à présent la billetterie, le vestiaire, la médiation culturelle, les visites guidées et ateliers pédagogiques qui sont sous-traités.

Si nous ne faisons rien, toutes les missions caractéristiques d’un établissement culturel seront bientôt confiées à des entreprises privées, dont l’unique but est le profit financier !

Ces pratiques permettent aux établissements culturels de contourner les plafonds d'emplois fixés par des textes budgétaires. Mais elles servent surtout à maintenir les employé·es dans la précarité et casser les collectifs de travail.

Des années d'externalisation ont clairement détérioré les conditions de travail de ces salarié·es, prêté·es ou internes, aux tâches parfois identiques, mais mis·es en concurrence. Ils et elles sont la vitrine de ces institutions, et pourtant se retrouvent broyé·es par la précarité de leurs statuts.

Cette politique de sous-traitance est d'ailleurs la même dans un certain nombre de services publics ou d'entreprises ayant une mission de service public, comme La Poste ou la SNCF, avec les conséquences néfastes que l'on connait.

Nos organisations syndicales défendent une culture publique, ouverte et populaire, une culture qui fasse partie des priorités budgétaires, et des musées pensés comme de vrais lieux d'accueil de tous les publics, soutenus par des politiques cohérentes et hospitalières.

Sud Culture Solidaires, Sud PTT (2PST), Union syndicale Solidaires,
22 septembre